

Conditions générales de vente (CGV) de la société SPAETER SA (valables à compter du 01.01.2026)

1. Champ d'application / Reconnaissance de la validité

Les présentes conditions générales de vente («CGV») s'appliquent à l'ensemble des contrats relatifs aux livraisons et autres prestations de la société Spaeter SA (ci-après dénommée «SPAETER»). Les conditions de vente et de livraison spécifiques aux produits de SPAETER («CVL») s'appliquent en plus des présentes CGV, dans leur version actuellement en vigueur. En cas de contradiction, les CVL prévalent sur les CGV. Les autres conventions et notamment les autres Conditions générales ne sont juridiquement valides que si SPAETER a reconnu par écrit qu'elles forment partie intégrante du contrat. En passant commande, le client accepte l'ensemble des dispositions des présentes CGV ainsi que des CVL (Acier / Métal, Construction, Domotique). La version actuelle des CGV et des CVL est disponible en permanence sur www.spaeter.ch.

2. Offres

Sauf convention contraire, les offres sont sans engagement jusqu'à la confirmation de commande écrite par SPAETER.

3. Produits, dimensions, qualité

En l'absence d'une convention particulière, les matériaux que nous fournissons correspondent à la qualité et aux propriétés habituelles dans le secteur, en tenant compte des tolérances d'usine s'agissant des dimensions, du poids et de la qualité. L'aptitude des matériaux pour la finalité d'utilisation prévue par le client n'est pas contrôlée.

4. Informations figurant dans les catalogues

L'ensemble des informations concernant les produits figurant dans les catalogues papier ou en ligne sont fournies sans garantie. Nous nous réservons le droit de procéder à tout moment à des modifications des illustrations, dimensions indiquées, normes, poids et autres informations techniques.

5. Délais de livraison

Les délais de livraison que nous indiquons constituent des estimations non contraignantes. Nous sommes autorisés à procéder à des livraisons partielles à tout moment. Toute revendication de dommages-intérêts suite à un retard de livraison est exclue. Pour les commandes sur appel, SPAETER se réserve le droit de n'acquiescer les marchandises commandées qu'après réception de l'appel.

6. Conditions d'expédition/de transport

SPAETER choisit le moyen de transport à son entière discrétion. En l'absence d'une convention contraire prise par écrit, les frais de transport ne sont pas compris dans le prix des produits et sont facturés à l'acheteur en sus. De plus, pour les expéditions par camion, l'acheteur doit assurer le déchargement à ses frais. Si un chantier n'est pas accessible aux poids lourds, l'acheteur doit déterminer suffisamment tôt un lieu de livraison adapté. Il doit supporter les frais supplémentaires occasionnés par le transport dès lors qu'ils découlent de ses exigences particulières (livraison express, horaires d'arrivée particuliers, déchargement par grue, etc.). Les réclamations en cas de dommages liés au transport doivent être soumises par écrit immédiatement après leur découverte par l'acheteur, auprès de la compagnie ferroviaire, de la poste ou de l'expéditeur.

7. Prix / Suppléments

En principe, nos prix sont sans engagement. Nous nous réservons le droit de les adapter sans préavis à l'évolution du marché ou des devises. La taxe sur la valeur ajoutée ainsi que les frais d'emballage et de transport ne sont pas compris dans les prix indiqués dans l'offre ni dans les prix de vente. En cas de livraison par camion, nous facturons une participation aux frais de port conformément aux taux en vigueur le jour de la livraison, indiqués dans la confirmation de commande. En cas d'enlèvement, nous facturons une contribution à la préparation de commande conformément à la confirmation de commande. De plus, un montant de commande minimal est appliqué.

8. Conditions de paiement / Intérêts de retard

Le délai de paiement s'élève à 30 jours net. Les retards non justifiés feront l'objet de pénalités. Après échéance de la facture, des intérêts de retard de 7% sont prélevés. Pour l'envoi de factures papier, 4,00 CHF sont facturés. En amont de la livraison, SPAETER se réserve le droit d'obtenir auprès de l'association suisse Creditreform des informations sur la solvabilité de l'acheteur et sur son comportement de paiement. En outre, SPAETER se réserve le droit de faire dépendre la livraison de commandes déjà confirmées et l'acceptation de commandes supplémentaires du paiement des créances échues.

Les délais de paiement convenus doivent également être respectés si d'éventuels retards surviennent après que la livraison a quitté l'usine. Il est interdit de réduire ou de retenir des paiements du fait de réclamations, de notes de crédit pas encore établies ou de revendications non reconnues par le fournisseur.

Les paiements doivent également être effectués s'il manque des pièces non essentielles n'empêchant pas l'utilisation de la livraison ou si des travaux ultérieurs doivent être réalisés sur la livraison.

9. Emballage

Les emballages sont facturés à prix coûtant et ne sont pas repris. Sans instruction particulière, nous choisissons le type d'emballage qui nous semble le mieux adapté.

10. Retours

Les retours ne sont acceptés que sur autorisation écrite, dès lors que les marchandises sont encore en état neuf et n'ont pas été transformées. Une indemnité est prélevée sur les avoirs effectués au titre des retours. Les frais de découpe et autres frais accessoires ne sont pas remboursés.

11. Réclamations pour défauts

Les marchandises doivent être contrôlées immédiatement après leur réception. Les éventuels défauts doivent faire l'objet d'une réclamation écrite dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la livraison. Les vices cachés doivent être signalés par écrit immédiatement après leur découverte. Si l'acheteur omet de le faire, la livraison et la prestation sont réputées acceptées. Une réclamation pour défaut soumise hors délai entraîne de surcroît l'extinction automatique de la garantie du fournisseur. Les réclamations pour défaut ne suspendent pas le délai de paiement.

En cas de défauts, à son entière discrétion, SPAETER peut choisir de corriger les défauts, de procéder à une livraison de remplacement, d'accorder une réduction sur le prix ou de révoquer le contrat en restituant la contrepartie qu'elle a déjà reçue. Dès lors que la loi l'autorise, toute autre réclamation de garantie et en particulier la responsabilité au titre d'autres dommages occasionnés par le défaut est exclue (p. ex. dommages consécutifs au défaut, perte de profit, arrêt de production, etc.).

Les défauts découlant de l'usure normale, d'une utilisation non conforme, de sollicitations excessives, d'une maintenance défectueuse, du non-respect de prescriptions et de motifs échappant à la responsabilité de SPAETER sont exclus de la garantie.

Le délai de prescription pour les réclamations de garantie s'élève à un an à compter de la livraison des marchandises, même si l'acheteur ne découvre le défaut que plus tard. Cette disposition s'applique également aux marchandises intégrées à un ouvrage immobilier conformément à leur finalité d'utilisation. Pour les marchandises que SPAETER distribue uniquement en tant que revendeur, la garantie correspond aux dispositions de garantie du fournisseur correspondant. L'obligation de garantie de SPAETER est exclue pour ces marchandises.

12. Délais de garantie

Le délai de garantie est de 12 mois à compter de la livraison et ce, pour tous nos produits.

13. Responsabilité

SPAETER ne peut être tenue responsable qu'en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave. Cette disposition s'applique notamment aux dommages en lien avec la fourniture de prestations ou le manquement à des obligations accessoires.

14. Réserve de propriété

Les marchandises livrées par SPAETER restent sa propriété jusqu'au paiement intégral du prix de vente. SPAETER est habilitée à inscrire sa réserve de propriété dans le registre des réserves de propriété du siège ou du domicile de l'acheteur. Sur demande, l'acheteur s'engage à fournir son consentement écrit nécessaire à l'inscription de la réserve de propriété et par la présente, il autorise SPAETER à remettre une déclaration en conséquence. Si des marchandises détenues par SPAETER sont transformées, SPAETER devient copropriétaire du nouveau produit. Tant que la propriété n'a pas été transférée à l'acheteur, celui-ci n'est pas autorisé à vendre les marchandises ou à les mettre en gage.

15. Lieu d'exécution / Droit applicable / For

Sauf convention contraire, le lieu d'exécution des livraisons/prestations est l'usine correspondante de SPAETER. Le droit matériel suisse s'applique à l'ensemble des litiges entre SPAETER et ses partenaires contractuels. **Le for est le siège de la société.** SPAETER se réserve toutefois le droit de poursuivre le client devant la juridiction de son siège ou de son domicile.

16. Modifications

Les présentes conditions générales remplacent l'ensemble des conventions établies auparavant. Nous nous réservons le droit de modifier les présentes CGV à tout moment, sans préavis. La version la plus récente actuellement en vigueur est disponible sur www.spaeter.ch.